



Plateforme en ligne et facturation ?

Par **Sevaader**, le **20/05/2016** à **10:58**

Bonjour,
Devenu récemment autoentrepreneur en développement informatique, je consulte des plateformes en lignes de type UpWork qui me permettent de trouver des clients dans différents pays pour des prestations de développement payées à l'heure ou sur un prix fixé.
La plateforme gère la mise en relation, la facturation. Je regarde un peu du côté des obligations légales Françaises en matière de facturation et je vois que la facture doit comporter des mentions obligatoires (TVA non applicable, adresse, etc).
Je cherche à déterminer si je m'expose à des sanctions avec cette façon de travailler, et s'il est-il possible de concilier les obligations légales et la plateforme ?
Cdlt,
Sevaader

Par **mariana1**, le **11/06/2016** à **11:25**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Il existe quelques plateformes en ligne pour réaliser ce genre de facturation, c'est vrai. Je pense que tu devrais y inscrire les informations demandées car si elles sont là c'est vraiment pour quelque chose. [smile3]
D'un point de vue comptable, il faut voir aussi.
Mariana